

SCHMID Nathalie

De: BRIQUET-CAMPIN Lea de la part de procedure PLU
Envoyé: lundi 7 décembre 2020 15:10
À: BRIQUET-CAMPIN Lea; SCHMID Nathalie
Objet: TR: lettre courtoisie commissaire enquêteur- modif n° 5 PLU M. Altenbach
Pièces jointes: avis d'enquete publique unique.pdf; lettre courtoisie commissaire enquêteur- modif n° 5 PLU M. Altenbach.pdf; Annexe lettre modification PLU périmètre abords MH Cercle Vauban.pdf

De : GINEFRI Pierre <pierre.ginefri@intradef.gouv.fr>
Envoyé : vendredi 4 décembre 2020 11:27
À : procedure PLU <procedureplu@mairie-toulon.fr>
Cc : NOURY Matthieu <matthieu.noury@intradef.gouv.fr>
Objet : TR: lettre courtoisie commissaire enquêteur- modif n° 5 PLU M. Altenbach

A l'attention de M. Altenbach – commissaire enquêteur

Bonjour Monsieur,

En avance de phase du courrier qui devrait également vous arriver par écrit, veuillez trouver en PJ l'avis du ministère des armées sur la modification n°5 du PLU pour laquelle une enquête publique est lancée.

Je suis à votre disposition pour toute précision.

Cordialement,

Capitaine de frégate Pierre Ginefri
Chef de la division « Infrastructures »
Commandement de l'arrondissement maritime Méditerranée – Base de Défense de Toulon
PNIA : 864 73 20 474
FT : 04 22 42 04 74





**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Marine nationale
CECMED**

Division « infrastructure »

Toulon, le *04 décembre 2020*

Monsieur,

Par arrêté du vendredi 9 octobre 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative notamment à la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) s'agissant de l'ancien cercle naval Vauban situé au 29 avenue Jean Moulin à Toulon.

A la lecture du dossier joint à l'enquête, il me semble qu'une ambiguïté demeure quant au statut de la fraction de la base navale de Toulon hors du périmètre de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) mais dans le rayon du nouveau PDA.

De même que la zone au nord-ouest du cercle Vauban sera réalignée sur le périmètre de l'AVAP et ne sera pas soumise au PDA (voir plan annexé) et dans un souci de cohérence, je demande également à ce que la fraction substantielle de la base navale de Toulon hors AVAP mais dans le PDA soit exclue du PDA. Les raisons de cette exclusion sont similaires à celle de la fraction Nord-Ouest évoquée, dans la mesure où ces deux secteurs n'ont aucune relation visuelle avec les monuments historiques ou l'ancien tissu urbain (extrait annexé).

Cette demande, en ma qualité de représentant local du ministère des Armées pour les questions d'urbanisme, vise à ne pas grever une emprise militaire opérationnelle relevant du régime de la domanialité publique d'une contrainte supplémentaire.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément que vous estimeriez utile (coordonnées du correspondant en annexe).

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le contre-amiral Alban Lapointe
adjoint au commandant de l'arrondissement maritime Méditerranée,

DESTINATAIRE :

Monsieur Bernard Altenbach
commissaire-enquêteur
enquête publique unique pour la modification n° 5
du plan local d'urbanisme et la création d'un périmètre
délimité des abords
Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407
83056 Toulon cedex

1 - 1 PLAN DE SITUATION



Périmètre des abords hors AVAP dont il est expressément prévu le réalignement sur le périmètre de l'AVAP au titre de la présente modification du PLU

Illustration 1 : Périmètre Délimité des Abords proposé (en jaune), correspondant au périmètre de l'AVAP. En rouge, ancien périmètre de 500M.

Périmètre des abords hors AVAP grevant la base navale

Correspondant du ministère des Armées :

Capitaine de frégate Pierre Ginefri
Etat-major CECMED/COM BdD TLN
Chef de la division « infrastructures »
Courriel : pierre.ginefri@intradef.gouv.fr
Tél : 04 22 42 04 74